

FONCIA PARIS RIVE

DROITE

19 RUE DE LA TOUR
75116 PARIS

TÉL : 01 55 74 63 70

Fax :

Paris, le 12/08/2021

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES

TD HON ACCIDENT EMPLOYEUR R6.3

Période du 04/12/2020 au

Copropriétaire :

Copropriété :

RESIDENCE LES ORMES
6-12 AVENUE JEAN MOULIN
93100 MONTREUIL

Référence : S.032590.00000

Page N° 1/1

HONO ACCIDENT EMPLOYEUR R6.3	A répartir	Dont TVA	Charges Récupérables
TRAVAUX DECIDES AG			
MARRE ET GUILLARD - Fac. N°200043 du 26/02/2020 Affaire BALABASKARAN	1.800,00	300,00	
MARRE ET GUILLARD - Fac. N°200042 du 26/02/2020 Avoir Aff. SDC LES ORMES	-3.600,00	-600,00	
MARRE ET GUILLARD - Fac. N°200244 du 22/10/2020 Hono ZARIC Affaire BALABASKARAN	2.400,00	400,00	
TOTAL TRAVAUX DECIDES AG	600,00	100,00	
TOTAL HONO ACCIDENT EMPLOYEUR R6.3	600,00	100,00	
TOTAL IMMEUBLE (Euros.)	600,00	100,00	0,00

MARRE & GUILLARD

SOCIETE D'AVOCATS AU BARREAU DE PARIS

Jean-Charles GUILLARD
Spécialiste en droit social

Véronique MARRE
Spécialiste en droit des personnes

Gordana ZARIC

Juliette LINDET

AVOCATS ASSOCIES

~

En collaboration avec
Florence GLEYZE

AVOCAT

**Validé par francois
Le 09/07/2020**

SDC LES ORMES
6-12 Avenue Jean Moulin
93100 MONTREUIL

Paris, le 26 février 2020

Affaire : SDC LES ORMES / M BALABASKARAN

N/Réf. : JCG/GZ/220716

Facture numéro : 200043

NOTE D'HONORAIRES

Rédaction des conclusions en défense et Audience devant le Bureau de conciliation et d'orientation du Conseil de Prud'hommes de Bobigny du 18.02.2020

- MONTANT H.T.	1500,00 €uros
- TVA 20,00 %	300,00 €uros
- TOTAL T.T.C.	1800,00 €uros

VALEUR EN VOTRE AIMABLE REGLEMENT

Date de règlement : 30 jours à compter de la date de la facture.

Taux des pénalités exigible à compter du 31^{ème} jour en l'absence de paiement : 3 fois le taux d'intérêt légal.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement (40 €)

MARRE & GUILLARD
SOCIETE D'AVOCATS AU BARREAU DE PARIS

Jean-Charles GUILLARD
Spécialiste en droit social

Véronique MARRE
Spécialiste en droit des personnes

AVOCATS ASSOCIES

~

Gordana ZARIC
Juliette LINDET
Alice FILDIER
AVOCATS

Validé par françois
Le 09/07/2020

SDC LES ORMES
6 / 12, Avenue Jean Moulin
93100 - MONTREUIL

Paris, le 26 février 2020

Nos réf : **220716 JCG/GZ**
SDC LES ORMES

AVOIR N° 200042

Désignation	Débours non soumis à TVA	Débours soumis à TVA	Honoraires
Honoraires			3 000,00 €
Montant TVA à 20 %			600,00 €
TOTAL TTC			3 600,00 €

Réglée le 11/12/2020
Par VIRE N° : 3429666

J32590

MARRE & GUILLARD
SOCIETE D'AVOCATS AU BARREAU DE PARIS

Jean-Charles GUILLARD
Spécialiste en droit social

Véronique MARRE
Spécialiste en droit des personnes

Gordana ZARIC

Juliette LINDET

AVOCATS ASSOCIES

SDC LES ORMES
6/12 Avenue Jean Moulin
93100 MONTREUIL

Paris, le 22 octobre 2020

Affaire : SDC LES ORMES / BALABASKARAN
N/Réf. : 220716 - GZ/GZ

Facture numéro : 200244

NOTE D' HONORAIRES

Libellé	Taux de TVA	HT
Honoraires	20,00 %	2 000,00 €

Total HT soumis à TVA : 2 000,00 €
 Total TVA : 400,00 €
 Total TTC à régler : 2 400,00 €

VALEUR EN VOTRE AIMABLE REGLEMENT

Date de règlement : 30 jours à compter de la date de la facture.
Taux des pénalités exigible à compter du 31^{ème} jour en l'absence de paiement : 3 fois le taux d'intérêt légal.
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement (40 €)